



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception 2026

Est par les présentes donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme :

QUE suivant la dernière imposition de taxes, le rôle général de perception est complété et déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme situé au 7, rue Caron, Saint-Pacôme Qc ;

QUE toutes les personnes dont le nom y apparaît comme sujet au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers peuvent en prendre connaissance lors des heures normales de bureau ;

QU' il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Le paiement de ces taxes devra se faire selon les prescriptions du Code municipal.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 9^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.



Louis-Philippe Caron, directeur général

Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dépôt du rôle de perception 2026

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé/Dépôt du rôle de perception 2026 en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et site Internet de la Municipalité entre 13 h et 16 h 30, le 9^e jour de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9e jour de février 2026.



Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier